

Projet de Plan de Prévention des Risques littoraux (PPRL)

« submersion marine » et « recul du trait de côte »

Commune de Bras-Panon

CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

Du 19 juillet au 21 août 2023 inclus

Par arrêté préfectoral du 18 novembre 2016, prorogé le 4 novembre 2019, la procédure d'élaboration du PPRL de Bras-Panon a été prescrite par le préfet de La Réunion. Dans le cadre de cette procédure, une phase de concertation avec le public est organisée **du 19 juillet 2023 au 21 août 2023** inclus. Durant cette période, le dossier du projet de PPRL (carte des aléas, zonage réglementaire et projet de règlement) est consultable :

- en mairie du centre ville, au service Aménagement et du Développement Local aux horaires habituelles d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet de la DEAL de La Réunion : www.reunion.developpement-durable.gouv.fr.

Le public peut formuler ses observations et requêtes :

- sur les registres mis à disposition sur le lieu de consultation du dossier ;
- par courriel à l'adresse : concertation-pprl-braspanon@developpement-durable.gouv.fr

Venez consulter le dossier de concertation et formuler vos observations et requêtes.

Les modalités détaillées d'organisation de la concertation sont disponibles en mairie, sur le site internet de la DEAL La Réunion (site internet ou au 0262 40 28 51).

Ne pas jeter sur la voie publique